

Article 21 du Règlement

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Au nom du ministre des Transports (M. Mazankowski), M. Bouchard propose: Que le projet de loi C-88, Loi autorisant l'acquisition de Marine Atlantique SCC et prévoyant des mesures corrélatives, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Étant donné la collaboration des trois partis à l'égard de ce projet de loi et nos efforts pour passer à celui que les critiques des trois partis sont prêts à aborder, je crois que vous obtiendriez le consentement unanime pour dire qu'il est maintenant 13 heures. Le gouvernement a l'intention de passer, à 15 heures, à l'étape du rapport et à la troisième lecture du projet de loi C-86.

M. Angus: J'interviens au sujet du même rappel au Règlement, monsieur le Président. Nous souscrivons à la proposition. Vous avez dit, toutefois, que le projet de loi était renvoyé à un comité législatif. Je suppose que nous pourrions nous entendre pour renvoyer plutôt la question au comité plénier.

Le président suppléant (M. Paproski): J'imagine que la Chambre donnerait son accord si les leaders parlementaires se réunissaient pour décider de la façon dont ils veulent procéder. Il appartient aux leaders parlementaires d'en discuter.

Consent-on à déclarer qu'il est 13 heures?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 47.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

LES CHANTIERS MARITIMES

LES PERSPECTIVES D'AVENIR DES CHANTIERS DU QUÉBEC

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, lundi dernier, le Comité de survie de

l'est de Montréal se réunissait pour faire le bilan des emplois qui ont pu être épargnés dans ce dossier. Malheureusement, en même temps, nous apprenions cette journée-là que la *Versatile Vickers* faisait des mises à pied, avait renvoyé 175 personnes. L'an dernier, au mois de décembre, le ministre des Approvisionnements et Services s'était engagé à l'endroit des représentants des employés de la *Versatile Vickers* afin que pour le premier bateau du programme Trump, l'*Algonquin*, les travaux seraient faits au chantier de Montréal.

Malheureusement, monsieur le Président, si le gouvernement fédéral ne fait rien, il y aura 650 mises à pied dans les chantiers de Montréal. Et j'ose espérer que les députés progressistes conservateurs interviendront auprès du premier ministre (M. Mulroney) pour que les trois chantiers maritimes au Québec aient du travail et de l'emploi et non des fermetures.

* * *

[Traduction]

LES ARMES NUCLÉAIRES

L'ACCORD SALT II—L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, le Canada a une chance de racheter le silence total par lequel il a accueilli la décision de l'OTAN d'appuyer la fabrication de nouvelles armes chimiques. Les ministres des Affaires extérieures des pays membres de l'OTAN se réunissent à Halifax, et c'est l'occasion pour le Canada de souligner son appui au contrôle des armements. Applaudissons la décision prise par les Américains d'envoyer à la ferraille deux sous-marins lance-missiles, afin de respecter les limites imposées par SALT II.

Exprimons avec la même force notre objection à leur projet d'abandon de SALT II avant la fin de l'année. Il serait ironique que le déploiement des missiles de croisière lancés en vol, que le Canada a aidé à mettre au point, mette fin à SALT II. Le Canada devrait affirmer qu'il n'autorisera plus l'essai des missiles de croisière sur son territoire si les États-Unis rompent SALT II.

Le Canada devrait aussi inciter les États-Unis à adhérer strictement au Traité sur les missiles antibalistiques. Il devrait dire qu'il ne participera pas à la phase II du SDA 2000 et ne permettra pas qu'un système de missiles antibalistiques soit déployé au Canada. En faisant des déclarations aussi fermes aux conseils de l'OTAN, le Canada démontrera qu'il s'attend à ce que ses alliés prennent la même position que lui en faveur du contrôle des armements.